



**PROCÈS-VERBAL COMPLET
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de juin, à dix-neuf heures et zéro minute, en application des articles L. 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Mars-sur-Allier sur convocation qui leur a été adressée le 02 juin 2026 par Thierry FAVARCQ, Maire.

Présents : FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie (arrivée 19h22), LARDREAU Marc, PAPONNEAU Anne-Claire, PETIT David (arrivée 19h10), SALA Jean-Pierre, THONIER Florence

Pouvoir(s) : THIEULEUX Cassandra – pouvoir SALA Jean-Pierre

Excusé(s) sans pouvoir : MERCIER Séverine, PIFFAULT Amélie

Non excusé(s) :

Formant la majorité des membres en exercice

Début de séance : 19H05

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Florence THONIER est désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du Jour

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 24 avril 2026

Choix des tablettes selon propositions du SIEEEN

Désignation d'un correspondant défense

Avis sur le projet de construction d'un parc agrivoltaïque à Gimouille

Questions et informations diverses

DÉLIBÉRATION N°2026/JUIN/001

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

Après délibération, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal ainsi présenté.

Arrivée de David PETIT à 19h10

Arrivée de Marie HUMBERT à 19h22

DÉLIBÉRATION N°2026/JUIN/002

CHOIX DES TABLETTES SELON PROPOSITIONS DU SIEEN

Monsieur le Maire a demandé des devis au SIEEN pour l'obtention de 11 tablettes pour les conseillers municipaux.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté écologique en limitant les impressions papier et la consommation d'encre.

La cotisation annuelle pour ces tablettes sera rajoutée à la convention adhésion « services numériques » avec un paiement lissé sur 5 ans.

Devis n° D20260432 - Total TTC : 3 668,59 €

- 11 tablettes iPad Air M4 – 256 GO
- 11 étuis avec clavier
- 11 chargeurs

Devis n° D20260433 - Total TTC : 2 230,58

- 11 tablettes SAMSUNG GALAXY TAB A11 – 256 GO
- 11 housses clavier
- 11 chargeurs

Ces tablettes sont la propriété de la Mairie et seront restituées par les conseillers municipaux à la fin de leur mandat.

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- CHOISI les iPad Air M4
- S'ENGAGE à utiliser ces tablettes uniquement pour un usage municipal
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DÉLIBÉRATION N°2026/JUIN/003

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Conformément à la loi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un correspondant défense.

La mission d'un correspondant défense (CORDEF) s'organise autour de trois axes :

- La politique de défense
- Le parcours citoyen
- La mémoire et le patrimoine

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal désigne David PETIT, 1^{er} Adjoint au Maire en qualité de correspondant défense.

DÉLIBÉRATION N°2026/JUIN/004

AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PARC AGRIVOLTAÏQUE À GIMOUILLE

Étant donné que la commune de Mars-sur-Allier est située dans le périmètre d'études éloigné du projet agrivoltaïque des Abreuvoirs situé sur la commune de Gimouille, le conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet.

Thierry FAVARCQ, Maire, a demandé à Marie HUMBERT, vice-présidente de la commission environnement/agricole, d'étudier ce projet en commission.

Il s'agit d'un projet agrivoltaïque gros bovins.

Ce projet agrivoltaïque consiste à mêler l'activité actuelle d'élevage bovins avec l'activité de production électrique photovoltaïque dans une synergie bénéfique aux deux activités.

Les panneaux photovoltaïques seront équipés de trackers solaires qui permettent de suivre l'orientation du soleil. Au-delà du gain en termes de production, cette technologie permet de s'adapter au pâturage tournant sur la parcelle. Les panneaux prennent une position à plat lors de la présence d'animaux ce qui permet leur circulation et le pâturage

Après avoir entendu l'exposé de Marie HUMBERT et après délibération, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Florence THONIER), le Conseil Municipal :

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet agrivoltaïque des Abreuvoirs à Gimouille
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N°2026/JUIN/005

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SITES CLUNISIENS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant auprès de la Fédération des Sites Clunisiens.

Engagement et rôle du représentant :

Il est l'interlocuteur unique du site auprès de la Fédération. À ce titre, il :

- **PARTICIPE** aux assemblées générales et aux réunions du réseau
- **REÇOIT** les informations et publications de la Fédération
- **ASSURE** la transmission des informations au sein de la collectivité
- **CONTRIBUE** à l'intégration et à la participation active du site au réseau européen

Le représentant dispose d'une voix délibérative aux Assemblées Générales et il est éligible au Conseil d'administration, conformément aux statuts de la Fédération.

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal désigne Corinne THONIER, en qualité de représentant de la commune auprès de la Fédération des Sites Clunisiens.

DÉLIBÉRATION N°2026/JUIN/006

MATÉRIEL COMMUNAL : ACHAT ET VENTE

Thierry FAVARCQ, Maire, a interrogé René MAKAROF, l'agent technique de la commune pour avoir un état des lieux du matériel communal. Il ressort que la remorque MAITRE ne sert plus. Elle est stockée en extérieur l'été au garage communal de la Saulaie et sous l'auvent de l'Espace Jean-Philippe PETIT en hiver.

Le tracteur tondeuse ISEKI acquis en 2014, avec plus de 1700 heures de travail au compteur, commence à donner des signes de défaillance et risque de faire entrer la commune dans des frais d'entretien et de maintenance.

Thierry FAVARCQ, Maire, a contacté les Établissements GUILBAULT, pour avoir une estimation pour la mise en vente de la remorque MAITRE, pour la reprise du tracteur tondeuse ISEKI et l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse.

Remorque MAITRE PTAC 7 tonnes : prix de vente estimé entre 4 000 € et 6 000 €

Reprise du tracteur tondeuse ISEKI : 5 500 € (un potentiel repreneur s'est manifesté)

Achat d'un tracteur ISEKI TXGS 24 neuf avec reprise de l'ancien : 16 100 € TTC

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** Thierry FAVARCQ, Maire, pour qu'il prenne contact avec les Établissements GUILBAULT pour la mise en vente de la remorque MAITRE au prix de 6 000,00 € (avec une légère marge de négociation possible) et pour négocier le prix du tracteur neuf ISEKI TXGS 24
- **SOUHAITE** que Thierry FAVARCQ, Maire, contacte le potentiel repreneur du tracteur ISEKI
- **DEMANDE** à Thierry FAVARCQ, Maire, de tenir informé le conseil municipal de l'avancée de ce dossier
- **AUTORISE** Thierry FAVARCQ, Maire, à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Prochain conseil municipal : septembre 2026 (à définir)
--

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à **20H40**.

La Secrétaire,
Florence THONIER

Le Président,
Thierry FAVARCQ

De la délibération n° 2026/JUIN/001 à la délibération n° 2026/JUIN/006



COMPTE-RENDU MUNICIPAL **SÉANCE DU 11 JUIN 2026**

POINT 1

ACHAT D'UN TAILLE-HAIE CHEZ GUILBAULT

Les Établissements GUILBAULT ont proposé 2 devis pour l'achat d'un taille-haies.

Devis DE2600098	➤ Taille haie STIHL HS 56 C-E	Total TTC : 570,00 € TTC
Devis DE2600099	➤ Taille haie STIHL HS 82 R	Total TTC : 720,00 € TTC

Choix du taille haie : Taille haie STIHL HS 56 C-E

Pour le moment, ce taille-haies est en rupture de stock chez le fournisseur. Dans l'intervalle, les Établissements GUILBAULT ont prêté un taille-haies à la commune pour les travaux de taille programmés au cœur de notre village.

POINT 2

TRAVAUX NOCTURNES REALISÉS PAR LA SNCF

SNCF RÉSEAU – BASSIN AUVERGNE-NIVERNAIS a informé la Mairie qu'un chantier de régénération des voies ferroviaires, est prévu sur la voie ferrée n° 750 000 afin de contribuer au renforcement et au maintien de la fiabilité des infrastructures et de leur sécurité.

Ces travaux sont effectués de nuit, entre 22h00 à 5h00 du matin, pour répondre aux contraintes sécuritaires et pour limiter la perturbation du trafic ferroviaire.

À compter du 1^{er} juin 2026 et jusqu'au 23 octobre 2026, SNCF Réseau est autorisée à effectuer, de nuit, de 22h00 à 5h00 du matin, les dits travaux de régénération des voies ferroviaires.

Les travaux sur la commune de Mars-sur-Allier devraient intervenir semaine 27 (semaine du 29 juin 2026 au 5 juillet 2026), entre 2, 3 ou 4 nuits du lundi au vendredi, au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Pas de travaux le samedi et le dimanche.

POINT 3

COMMISSION REVISION DES LISTES ELECTORALES

Le pôle « élections et activités réglementées de la Préfecture de la Nièvre » a demandé à la Mairie de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales avant le 30 mai 2026.

La commission de contrôle des listes électorales se compose de :

- Jean-Pierre SALA qui représente le Conseil Municipal
- Reconduction de Corinne THONIER dans ses fonctions de Déléguée de l'Administration.
- Reconduction de Thierry JAMES dans ses fonctions de Délégué du Tribunal de Grande Instance.

POINT 4

VENUE D'UN CAMION PIZZAS DANS LA COMMUNE (LA PIAZZETTA)

La PIAZZETTA, camion pizzas est présent sur la commune depuis le 4 juin dernier, de 17H30 à 21H30 sur le parking de la Mairie.

Le 04 juin dernier, Brandon COZETTE, le pizzaiolo a rencontré un franc succès avec plus de 60 pizzas vendues.

POINT 5

CAMPAGNE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2027

L'INSEE a adressé un courrier en Mairie pour le recensement des habitants de la commune. Cette enquête se déroulera du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.

Ce recensement est très important. De sa qualité dépend le calcul de la population de référence mise à jour et diffusée chaque année en décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'État à notre budget.

La Mairie doit renseigner les coordonnées du coordonnateur communal avant le 26 juin 2026 sur la plateforme « OMER ». Dès septembre 2026, le coordonnateur communal et l'agent recenseur devront être nommés par délibération du Conseil Municipal.

La commune devra inscrire l'ensemble des dépenses spécifiques liés à cette enquête de recensement et en recette, la dotation forfaitaire de recensement (DFR) au budget primitif 2027.

Coordonnateur communal : Jean-Pierre SALA réserve sa réponse pour le moment

Agent recenseur : Thierry FAVARCQ, Maire, va demander à Françoise RICHARD si elle accepte d'être, de nouveau, l'agent recenseur de la commune.

POINT 6

DCE 2023 - DCE 2024 - DCE 2025

Suite au conseil municipal du 24 avril dernier, les demandes de DCE ont été envoyées par voie postale le 30 avril 2026.

Pas de retour sur ces dossiers à ce jour.

POINT 7

BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS 2026 : INFORMATION À DESTINATION DU COMITÉ DES FÊTES

Le Conseil Départemental de la Nièvre propose, à nouveau, en 2026, un coup de pouce pour financer les projets d'investissement.

Les projets sont à déposer entre le 1^{er} juin 2026 et le 15 juillet 2026 inclus.

Les dossiers éligibles sont soumis aux votes des Nivernais du 15 octobre 2026 au 15 novembre 2026.

POINT 8

SOIRÉE INAUGURATION AU ZÉBULLEPARC

La soirée inauguration au ZÉBULLEPARC de Chevenon est prévue le samedi 27 juin 2026.

Au programme :

- Menu spécial par le Zébullon restaurant
- Soirée disco
- Feu d'artifice

POINT 9

REPAS ESTIVAL

Le repas estival du Conseil Municipal est fixé au vendredi 3 juillet 2026. La commission « Fêtes et Cérémonies » est chargée de l'organisation de ce dîner.

Le choix du restaurant reste à définir.

Nombre de participants : 15

FAVARCQ Thierry :	2	GIEMZA Samuel :	1
HUMBERT Marie :	2	LARDREAU Marc :	1
MERCIER Séverine :	absente	PAPONNEAU Anne-Claire :	1
PETIT David :	2	PIFFAULT Amélie :	absente
SALA Jean-Pierre :	2	THIEULEUX Cassandra :	2
THONIER Florence :	2		

POINT 10

HÉLIUM À SAINT PARIZE LE CHÂTEL

Jean-Pierre SALA demande s'il y aura des retombées financières pour la CCLA et pour la commune suite à la découverte d'un gisement d'hélium sur la commune de Saint Parize le Châtel.

Ce gisement d'hélium s'avère être l'un des plus importants de France.

Thierry FAVARCQ, Maire, se renseignera lors du prochain bureau de la CCLA.

POINT 11

HÉRÉDIT / FOYER COOPÉRATIF COLLÈGE LES ALLIÈRES

L'association HÉRÉDIT et le Foyer coopératif Collège Les Allières remercient la Municipalité pour le versement d'une subvention pour 2026.

COMMISSION COMMUNICATION

Chartre GRAPHIQUE

proposition



PALETTE DE COULEURS



#0293F0

COULEUR PRINCIPALE
Titres,
boutons,
éléments
forts



#D8D6D7

COULEUR SECONDAIRE
Fonds, aplats,
zones de
respirations



#A3A2A2

COULEUR NEUTRE
Textes
secondaires,
icônes, traits

TYPOGRAPHIES

Aa

TITRES

MONTERRAT BOLD / SEMI BOLD

Moderne, impactant et très lisible

A utiliser pour les titres et informations importantes.

Aa

TEXTES COURANTS

OPEN SANS REGULAR / SEMI BOLD

Lisible, neutre et professionnelle

A utiliser pour les paragraphes et informations.

Aa

ACCROCHES & SIGNATURES

PLAYLIST SCRIPT

Chaleureux et humain,

A utiliser pour les accroches, signatures
et messages clés.

ÉLÉMENTS VISUELS

ICÔNES

Simple,
accessibles
et positives



FORMES & MISE EN FORME

Bandeaux:
arrondis,
effets pinceau,
encadrés légers



PHOTOGRAPHIES

Authentiques, locales et chaleureuse



STYLE GENERAL

- ✓ Clair et aéré
- ✓ Moderne et humain
- ✓ Proche des habitants
- ✓ Positif et engageant

EXEMPLES D'UTILISATION



RÈGLES D'UTILISATION

- ✓ Toujours utiliser la couleur principale #0293F0 pour les éléments clés
- ✓ Ne pas surcharger le visuel. Privilégier l'espace et la visibilité.
- ✓ 1 message = 1 visuel
Un message clair, simple et direct.
- ✓ Inclure le logo de la mairie (si il est validé) sur les supports de communication.

Mairie de
MARS-sur-ALLIER

RÉCAP' DES PUBLICATIONS À PRÉVOIR

Commission Communication

Toutes les idées évoquées pour faire vivre notre commune
et créer du lien avec les Marciens !



RUBRIQUE	CONTENU / IDÉES	FORMAT CONSEILLÉ	OBJECTIF	FRÉQUENCE IDEALE
PAROLE DE MAIRE	Petit mot vidéo du maire	Vidéo courte (1 min max)	Créer de la proximité et informer	1 fois par mois
LES VISAGES DE MARS	Prestation rapide des conseillers (avec micro cravate)	Réel / Vidéo courte	Humaniser l'équipe municipale	1 à 2 fois par mois
DANS LES COULISSES DE LA MAIRIE	Photo ou ordre du jour du conseil municipal	Photo / Carrousel	Transparence et information	À chaque conseil
ZOOM COMMISSIONS	Présenter les commissions, les membres et à quoi elles servent	Vidéo courte + visuel	Expliquer le rôle des commissions	1 commission par mois
PERMANENCE INFOS HABITANTS	Communication sur les permanences à la mairie	Visuel informatif	Faciliter le lien habitants / élus	Dès que c'est établi
LES NOUVEAUTÉS MARCIENNES	Futurs travaux et projets à venir	Visuels, Avant / Après	Valoriser l'action municipale	Régulière (selon projets)
L'ÉTÉ MARSIEEN	Barbecue Marsien (septembre)	Affiche / Réel Stories	Animer la vie locale et créer du lien	Selon l'événement
CHIPO'FRITES PARTY	Campagne teasing événement en 3 temps	3 publications progressives	Créer du suspense et de l'engagement	1 événement
TROC VERT MARCIEN	Troc de fleurs, plants, graines...	Photos conviviales	Encourager le partage	1 événement par an
MÉMOIRE DE MARS	Commémorations 8 mai et 11 novembre	Photos / Vidéos + discours	Devoir de mémoire et transmission	2 fois par an
LES VŒUX DE LA COMMUNE	Vœux du maire et de l'équipe	Vidéo + visuel	Partager les temps forts de la commune	1 fois par an
LES MARCIENS INSPIRANTS	Portraits d'habitants : sport, engagement, métiers...	Portrait photo + interview	Valoriser les talents et initiatives locales	1 à 2 fois par mois
NOS MARCIENS PRO	Présentation des commerçants, artisans, entrepreneurs	Réel / Portrait	Soutenir l'économie locale	1 à 2 fois par mois
LES FORCES VIVES DE MARS	Bénévoles bibliothèque, comité des fêtes...	Portraits / Interviews	Mettre en lumière les bénévoles	Régulière
LA VIE ASSOCIATIVE MARCIENNE	Relais des actus : centre social, associations, activités locales	Posts / Stories	Relayer et valoriser les associations	Régulière
PATRIMOINE & DÉCOUVERTES	Office de tourisme, sites clunisiens, patrimoine local	Photos / Réels	Valoriser le territoire et son patrimoine	Régulière
LES INCONTOURNABLES DE MARS	Idées rando, sentier des cigognes...	Réels immersifs	Donner envie de découvrir	1 à 2 fois par mois
LE SAVIEZ-VOUS ?	Anecdotes, personnes connues, faits insolites	Mini post rapide	Informar de manière ludique	Régulière
L'HISTOIRE DE MARS	Point historique sur la commune	Photo ancienne + texte	Transmettre l'histoire et l'identité locale	Régulière

POINT 13
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Anne-Claire PAPONNEAU présente au Conseil Municipal le dossier de candidature pour le Conseil Municipal des Jeunes (CMPJ) réalisé par la commission « Conseil Municipal des Jeunes ».

Agnès fournira à la commission la liste des enfants entre 12 et 16 ans.

DOSSIER CANDIDATURE
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)
Année 2026/2028



Deviens actrice ou acteur de ta commune !
Présente-toi au CMJ !
Deviens Conseiller(-ère) Municipal(e)
des Jeunes de Mars-sur-Allier

Rejoins le Conseil Municipal des Jeunes de Mars-sur-Allier !

Tu as entre 12 et 16 ans et tu vis à Mars sur Allier ?

Tu aimes donner ton avis, partager tes idées et imaginer de nouveaux projets pour ton village ?

Tu souhaites t'investir pour améliorer la vie des habitants, participer à des événements et découvrir le fonctionnement de ta commune ?

Alors le **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** est fait pour toi !

À Mars-sur-Allier, nous sommes convaincus que les jeunes ont toute leur place dans la vie de la commune.

Ton regard, tes idées et ta créativité sont précieux pour construire ensemble le village d'aujourd'hui et de demain.

En devenant jeune conseiller municipal, tu pourras :

- Proposer des projets et des actions qui te tiennent à cœur ;
- Participer aux réflexions et aux décisions concernant la vie locale ;
- Découvrir les droits et les devoirs du citoyen ;
- Contribuer à l'organisation d'événements et d'animations pour les habitants ;
- Travailler en équipe avec d'autres jeunes et avec les élus de la commune ;
- Faire entendre la voix de la jeunesse au sein de Mars-sur-Allier.

Le CMJ est également une formidable aventure humaine. C'est l'occasion de rencontrer d'autres jeunes, d'échanger avec des personnes de toutes les générations, de développer ton sens des responsabilités, de gagner en confiance et de vivre une expérience citoyenne enrichissante.

Nous avons besoin de toi, de ton énergie et de tes idées !

Alors n'hésite plus et rejoins le Conseil Municipal des Jeunes de Mars-sur-Allier pour participer activement à la vie de ton village et devenir acteur de son avenir.

**Inscription jusqu'au 31 août 2026 à minuit,
Elections Dimanche 13 septembre 2026**

Annexes :

1. Fiche de renseignement
2. Candidature
3. Autorisation parentale
4. Droits et devoirs du jeune conseiller

CANDIDATURE AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES 2026/2028

Partie candidat :

PHOTO

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Fille/Garçon : _____
École/Collège/Structure : _____ Classe : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Mail : _____

Je soussigné(e) _____ déclare être candidat au Conseil des Jeunes de MARS SUR ALLIER pour les années 2026/2028.

Partie des représentants légaux (Père / Mère / Tuteur)

Nom : _____ Prénom : _____
Téléphone : _____ Mail : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Téléphone : _____ Mail : _____
Fait à : _____ Le : _____

Signature du candidat

Signature du représentant légal

PRÉSENTATION DES CANDIDATS

1; Que représente pour toi le Conseil municipal des Jeunes ?

.....

.....

.....

.....

2. Présente tes motivations, tes idées, tes projets, ce que tu souhaites améliorer ou créer sur notre commune :

.....

.....

.....

.....

3. Peux-tu te présenter en quelques lignes (loisirs, hobbies, famille, etc.) ?

.....

.....

.....

.....

4 . As-tu d'autres choses à nous écrire?

.....

.....

.....

.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____

Représentant légal de l'enfant _____

☒ Autorise mon enfant à déposer sa candidature au Conseil Municipal des Jeunes pour l'année 2026/2028.

☒ Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au CMJ.

☒ Autorise mon enfant à être filmé et photographié dans le cadre du CMJ.

☒ Autorise mon enfant à recevoir les informations relatives au CMJ.

☒ Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du CMJ.

Fait à : _____ Le : _____

Signature du candidat

Signature du responsable légal

DROITS ET DEVOIRS DES CONSEILLERS DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, de dialogue, de respect et d'engagement. Il permet aux jeunes de participer activement à la vie de Mars-sur-Allier, de porter des projets d'intérêt collectif et de faire entendre leur voix dans le respect des autres et des valeurs de la République.

Le Conseil Municipal des Jeunes de Mars-sur-Allier s'inscrit dans les principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et dans les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

À ce titre, chaque jeune conseiller bénéficie des droits suivants :

Le droit à l'expression (article 12)

Chaque jeune a le droit d'exprimer librement ses idées, ses opinions et ses propositions sur les sujets qui le concernent et sur la vie de la commune.

La liberté d'expression et d'information (article 13)

Chaque conseiller peut rechercher, recevoir et partager des informations dans le respect des autres, des lois et des valeurs du Conseil Municipal des Jeunes.

La liberté de pensée et de conscience (article 14)

Chaque jeune est libre de ses opinions, convictions et croyances. Le respect des différences constitue une richesse pour le groupe.

La liberté d'association (article 15)

Les jeunes peuvent se réunir, échanger, travailler ensemble et participer à des projets collectifs dans un esprit de coopération.

Le droit à la participation

Chaque conseiller a le droit de prendre part aux débats, aux réflexions, aux projets et aux décisions du Conseil Municipal des Jeunes.

Le droit à l'égalité

Tous les jeunes conseillers sont traités avec équité, sans distinction d'origine, de sexe, de situation familiale, de handicap, de religion ou d'opinion.

Le droit au respect

Chaque jeune doit être écouté avec bienveillance et respect. Aucune forme de violence, d'insulte, de harcèlement ou de discrimination n'est tolérée.

Le droit à la citoyenneté

Le Conseil Municipal des Jeunes permet à chacun de découvrir la vie démocratique locale, de comprendre le rôle des élus et de s'engager au service de l'intérêt général.

Le droit à l'engagement

Chaque jeune peut proposer des idées, participer à des actions concrètes et contribuer à l'amélioration de la vie de la commune.

Le droit à l'inclusion

Le Conseil Municipal des Jeunes est ouvert à tous les jeunes Marciens entre 12 et 16 ans de la commune. Chacun doit pouvoir y trouver sa place et participer pleinement à la vie du groupe.



FONCTIONNEMENT DU CMJ

I. LES DEVOIRS

Le conseiller s'engage à :

- Assister aux réunions,
- S'investir dans les projets du Conseil Municipal des Jeunes,
- Informer les enfants de la commune sur les actions du Conseil Municipal des Jeunes,
- Être respectueux et communiquer avec les membres du Conseil Municipal des Jeunes,
- S'informer sur les besoins des Jeunes de la commune,
- Établir un lien entre les générations de la commune,
- Favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes,
- Être porteur de projets et œuvrer à leur réalisation pour améliorer le quotidien des jeunes de la commune,
- Être le représentant des jeunes auprès des élus municipaux adultes.

Les jeunes conseillers seront encadrés par le conseiller municipal référent CMJ.

II. LES DROITS

Le conseiller a le droit de : *(Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits).*

- Proposer des projets ou des actions,
- Organiser des manifestations culturelles ou de loisirs, des expositions ou des fêtes,
- Exprimer ses opinions,
- S'impliquer dans les actions locales, nationales, européennes ou mondiales,
- Donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées,
- Donner son pouvoir à un autre conseiller afin de le représenter au conseil.

III. LES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Toutes les actions relatives au Conseil Municipal des Jeunes doivent impérativement et en toutes circonstances respecter la liberté absolue de la conscience de l'enfant et la notion de laïcité.

L'appropriation et/ou l'exploitation à toutes fins des actions du Conseil Municipal des Jeunes par des groupes politiques, mercantiles, philosophiques, ou religieux sont à prohiber.

Le Conseil Municipal des Jeunes est avant tout un espace de proposition, voire de décision et d'expression où les jeunes peuvent émettre librement leur avis sur les différents sujets et projets qui les concernent et qu'ils désirent faire aboutir dans la mesure du possible.

